

«Des cours facultatifs ? Une catastrophe !»

Les cours de religion et de morale facultatifs dans l'enseignement officiel, la décision inquiète bon nombre de nos enseignants. Réactions.

● Interview : Manon DUMOULIN

Jean-Paul Carabin, vous enseignez la religion catholique depuis 19 ans dans plusieurs écoles primaires communales de Verviers. Selon vous, rendre les cours de religion et de morale facultatifs, c'est une bonne chose ?

Non seulement ce n'est pas une bonne chose mais c'est surtout une décision qui va faire le plus grand mal à nos élèves. Cela fait des mois et des mois qu'on parle de la nécessité du vivre ensemble et c'est justement ce que l'on développe dans nos cours via des projets communs, comme par exemple la visite des lieux de cultes de Verviers. Quelles que soient nos croyances, la question religieuse est aujourd'hui encore plus essentielle car c'est grâce à elle que l'on sait d'où on vient et surtout grâce à laquelle on peut s'ouvrir à l'autre.

Mais il ne s'agit pas de supprimer ces cours, simplement de laisser à l'élève et aux parents le choix.

Les enfants avaient déjà le choix entre les cours de différentes religions ou, le cas échéant, la morale. Aujourd'hui, on dit que ces cours ne sont plus obligatoires, ce qui équivaut à dire qu'ils sont moins

importants, alors qu'au contraire les enfants ont besoin des valeurs qui sont véhiculées dans ces cours, des cours qu'ils apprécient justement pour leur différence.

D'après vous, cette décision va-t-elle changer radicalement les habitudes des élèves ? S'ils aiment ces cours, ne vont-ils pas continuer à les suivre l'année prochaine ?

J'espère que ce sera le cas et je pense que l'enseignement primaire sera moins touché que le secondaire. Car imaginez dire à un ado de 15 ans qu'il n'est pas obligé de suivre un cours, que croyez-vous qu'il vous répondra ? Qu'il n'ira pas, tiens ! La question, ça ne devrait pas être de savoir si on est obligé ou pas mais si ce qu'on y apprend en vaut la peine.

On parle de remplacer ces cours de religion ou de morale par deux heures communes à tous les élèves afin qu'ils abordent ensemble les « questions de sens ». N'est-ce pas aussi une façon de valoriser le vivre ensemble ?

Si et ça peut marcher, encore faut-il voir comment on va développer le contenu. Car supprimer un cours, d'accord mais qui va donner les nouveaux et sur base de quelles compétences ? Pour moi, c'est un peu rapide, on met la charrue avant les bœufs, là. En plus, qui nous dit qu'on fera appel à nous et à pas à d'autres professeurs ? Il n'y a encore aucune information là-dessus.

Vous avez peur pour votre travail ?

Bien sûr que j'ai peur. Moi, j'ai 19 ans d'ancienneté dans la religion et j'adore mon métier. J'ai besoin d'être rassuré, de savoir qu'on ne va pas nous jeter comme de vulgaires chaussettes. ■

«Le début de la suppression»

Cela fait 33 ans que Jocelyne Gérard enseigne la religion catholique sur la commune de Malmédy. Pour elle, cet arrêt de la Cour constitutionnelle a fait l'effet d'une bombe à tel point qu'aujourd'hui, elle craint pour son avenir professionnel. « Avec cette mesure, on s'en va clairement vers la suppression de ces cours et ça m'effraie, confie l'institutrice. Qu'est-ce qu'on deviendra au final ? Moi, je ne me sens pas capable de donner un cours de citoyenneté à mes élèves. Ou alors, il faudrait une formation mais je ne vois pas comment ce sera possible... »

Quant à la possibilité de ne conserver qu'une heure de cours sur les deux dispensées actuellement, là aussi, Jocelyne Gérard s'interroge. « Pour le moment, je voyage déjà entre sept écoles pour assurer mon temps plein. Si je devais perdre une heure de chaque cours, il me faudrait 14 écoles pour tenir le coup, c'est ingérable. Il faut vraiment qu'on sache au plus vite comment ces changements vont s'organiser. »

Imposer une vision de la citoyenneté ?

Remplacer les cours optionnels par un cours commun de citoyenneté serait-il plus pertinent pour les élèves ? Ce professeur de morale s'interroge.

Rendre les cours de religion et de morale optionnels dans les écoles de l'enseignement officiel, c'est aussi l'occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'instaurer petit à petit dans les écoles un cours d'éthique citoyenne, tant en primaire qu'en secondaire. Un projet dont la réalisation pose encore question, comme en témoigne Charles Deheselle, professeur de morale non confessionnelle à Pepinster et Welkenraedt. « *D'un point de vue citoyen, organiser un cours de sens semble cohérent et on voit bien que c'est une tendance vers laquelle on tend de plus en plus, témoigne le professeur. D'ailleurs, le fait de cloisonner les élèves sur base de leurs convictions philosophiques ou religieuses allait à l'encontre de l'éducation telle que nous la percevons et*

de ce point de vue, la mesure est pertinente. » Mais quelle seront les bases, les fondements de ce nouveau cours de sens ? Et qui pourra l'enseigner aux élèves ? À l'heure actuelle, ces questions restent encore en suspens.

« *La question, poursuit Charles Deheselle, c'est de savoir si un tel cours va réussir à créer des sujets autonomes. Je ne pense pas que ce soit le rôle d'un état que d'imposer sa vision de la citoyenneté à*

leurs citoyens. Si l'objectif est bien de former ces jeunes à devenir des individus critiques, il faut toute une méthodologie. Or, le cours de moral permet justement de développer cet esprit-là via la philosophie et la critique historique. »

Pour cet enseignant du secondaire en tout cas, il n'y a pas de doute : ne plus proposer ces cours de moral serait une vraie perte pour les élèves. « *Parce que les cours philosophiques tels que nous les organisons permettent d'avoir un regard critique sur les valeurs transmises par les parents, donc de ce côté-là c'est vraiment bénéfique. Et puis, on travaille sur le long terme pour justement développer avec eux ce sens critique. Même si je n'ai aucune idée de l'impact que cette mesure aura sur le cours, je pense que ce serait vraiment une perte de ne plus l'avoir.* » ■

Ma.D.